



SOMMAIRE

	pages
ÉDITO – Où sont les progrès ?	1
COLLOQUE 24 mai 2019, à Paris – L'expert, sans cesse requis, dont le statut reste à affirmer	2 à 4
VIE INSTITUTIONNELLE DE L'AFP – Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 mars 2019 – Rapport Moral de l'AFP 2018 – Adhères à l'AFP – Élection du 16 mars 2019 Délégués du Conseil d'Administration Membres du Bureau	5 6-7 7 8 9
COLLOQUE 14 juin 2019, à Paris – Droit de l'enfant et psychiatrie	10 à 12
ON EN PARLE – Infirmiers de pratique avancée (IPA) en psychiatrie : à notre place ou à nos côtés ?	13 à 15
SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS – Cotisation	16
LE POINT SUR – Petit rappel sur le carnet de santé des enfants	17
LIVRES EN IMPRESSIONS – Exil et violence politique, les paradoxes de l'oubli – Le divan du monde	18-19
PAS DE DISCOURS SANS LECTURE – Ouvrages récemment parus	19
DESSINS – À la recherche de ma tête	20
PSYCHIATRIE FRANÇAISE – N° 1/18 : L'identité	21
PETITES ANNONCES	22
LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE – Formations, réunions et colloques	22-23
À VOS AGENDAS Dates à retenir	24

OÙ SONT LES PROGRÈS ?

Maurice BENSOUSSAN*

Le défenseur des droits, Jacques Toubon, dénonce une évolution de notre système de santé. Elle altère le droit des malades. Son rapport précise que des usagers déplorent ne pas parvenir à obtenir de simples consultations pour un renouvellement de traitement. Ils sont confrontés au refus de médecins des maisons de santé de prendre de nouveaux patients. Ils n'arrivent pas à trouver un nouveau médecin traitant ou un spécialiste. Deux facteurs inquiètent : la répartition inégale des médecins sur les territoires et leur vieillissement. En 2017, 25 % des psychiatres libéraux ont plus de 65 ans et 48 % plus de 60 ans. « Ma santé 2022 » prévoit la fin de l'exercice isolé de la médecine. Dans le rapport Auber, 4 priorités sont fixées pour la psychiatrie : améliorer la qualité des prises en charge, redonner du sens et du dynamisme pour les innovations, encourager la coopération, réduire les inégalités régionales d'accès aux soins et réduire les délais d'attente.

Alors que la loi de santé de janvier 2016 n'a pas encore réussi à déployer les différentes organisations territoriales des soins créées qu'il s'agisse des équipes de soins primaires (ESP), des communautés professionnelles des territoires de santé (CPTS), ou des plates-formes territoriales d'appui (PTA) une nouvelle loi de santé va être votée par le parlement. Les communautés psychiatriques de territoire (CPT) commencent à se structurer à partir ou non des groupements hospitaliers de territoire (GHT) et doivent comme les autres organisations de la proximité participer à l'écriture du projet territorial de santé mentale (PTSM).

Si le médecin reste la pierre angulaire de ces organisations sanitaires, sa charge est de préserver l'espace du colloque singulier dans ce champ organisationnel qui prône les coopérations pluriprofessionnelles. Elles restent à construire d'autant qu'elles veulent s'articuler avec le social et le médicosocial, alors que les différents acteurs du sanitaire sont encore prisonniers de leurs cloisonnements.

Nos responsabilités médicales peuvent nous amener à délaisser ce champ pluriprofessionnel des organisations. Ce serait une erreur !

L'Association Française de Psychiatrie et le Syndicat des Psychiatres Français sont convaincus de l'importance de l'implication active des psychiatres dans ces mutations. Depuis plus d'un demi-siècle ces deux instances (société savante et syndicat) s'entêtent pour incarner la dimension unitaire de notre spécialité au-delà de la pluralité des savoirs et des pratiques professionnelles. C'est l'unité qui nous rend plus forts, plus audibles, plus présents dans ces nouvelles coopérations professionnelles.

Dans ce contexte, les cadres de nos instances ont décidé de me confier la présidence de l'AFP et du SPF. Cette présidence commune était une tradition. Elle redevient actuelle. Il faut ici rendre hommage à Jean-Yves Cozic, président sortant de l'AFP. Inlassablement, il a œuvré à rapprocher les extrêmes par son esprit d'ouverture et sa tolérance. Nous ne relèverons les défis des changements que dans ce type d'engagement et dans la mobilisation et la confiance de nos adhérents.

* Président de l'Association Française de Psychiatrie (AFP) et du Syndicat des Psychiatres Français (SPF).